ForexRev

PDF · ÉDITION 2026

COMMENT CHOISIR UN COURTIER FOREX/CFD



Un guide pratique : fonctionnement des courtiers, licences, sécurité des fonds, coûts, signaux d'alerte et arnaques.

RÉDIGÉ PAR L'ÉQUIPE
ForexRev.com

RÉGLEMENTATION ET DONNÉES : OCTOBRE 2026

Comment choisir un courtier Forex/CFD. Guide pratique
Édition 2026 (éditions précédentes : 2018, 2021)

Ce guide a une vocation pédagogique et ne constitue ni un conseil en investissement, ni un conseil juridique ou fiscal. Nous n'y recommandons aucun courtier en particulier. Les règles, plafonds et conditions des courtiers peuvent évoluer — vérifiez les informations à jour à la source avant toute décision.

Copyright © 2018–2026 ForexRev.com. Tous droits réservés. Vous pouvez partager ce fichier sans le modifier.

Avertissement sur les risques. Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier. La majorité des comptes d'investisseurs de détail perdent de l'argent lors de la négociation de CFD. Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent. N'investissez pas d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

1 LE MARCHÉ FOREX/CFD ET LE RÔLE DES COURTIERS 6

Le marché interbancaire 6
Les fournisseurs de liquidité 6
Les CFD — qu'achetez-vous réellement ? 7
Pas de bourse centrale — pourquoi le courtier a autant de pouvoir 8
A-book, B-book, hybride et « toxic flow » 8

2 LES MODÈLES DE FONCTIONNEMENT DES COURTIERS 9

MM — Market Maker 9
ECN — Electronic Communication Network 10
STP — Straight Through Processing 10
MTF — Multilateral Trading Facility 11
NDD — No Dealing Desk 11
Différents comptes = différents modèles 11
CFD ou vraies actions et ETF ? 11

3 RÉGLEMENTATION ET LICENCES 12

Le passeport européen et le rôle de l'ESMA 12
Les protections des clients de détail 12
Le client professionnel 13
AMF — France 13
CySEC — Chypre 14
FCA — Royaume-Uni 14
BaFin, CONSOB, KNF et autres superviseurs de l'UE 15
ASIC — Australie 15
CFTC/NFA — États-Unis 15
Les juridictions offshore 15
Cryptos : MiCA 16
Vérifier une licence en cinq minutes 16

4 LA SÉCURITÉ DE VOTRE ARGENT 17

La ségrégation des fonds 17
La banque dépositaire 17
La protection contre le solde négatif 17
Les systèmes d'indemnisation 17

5 LES COÛTS DE TRADING 19

Le spread 19
La commission 19
Les swaps 19

Les frais hors trading 20

6 COMPTE, DÉPÔTS ET FISCALITÉ 21
La devise du compte 21
Dépôts et retraits 21
Fiscalité 21

7 PLATEFORME, OFFRE ET SERVICE 22
Les plateformes de trading 22
Les instruments disponibles 22
Exécution des ordres, glissements et recotations 22
VPS et trading automatisé 22
Analyses et formation 23
Le « gestionnaire de compte » et le conseil 23
Un service client en français 23
Réputation et avis 23

8 LES SIGNAUX D'ALERTE 24

9 LES ARNAQUES À L'INVESTISSEMENT — SCHÉMAS 2026 25
Les publicités deepfake 25
La prise en main à distance 25
La fausse plateforme et la « taxe avant retrait » 25
Groupes sur messageries et « arnaque sentimentale » 25
Le faux « recouvrement » de fonds 26
Les vieilles ficelles des courtiers malhonnêtes 26
Que faire en cas d'escroquerie 26

10 PROP TRADING ET COPY TRADING 27
Les sociétés de prop trading 27
Copy trading et signaux 27

11 COMMENT CHOISIR LE MEILLEUR COURTIER POUR VOUS 28
Selon l'expérience 28
Selon l'horizon de placement 28
Selon le style 29

12 LISTE DE CONTRÔLE AVANT D'OUVRIR UN COMPTE 30

13 DERNIERS CONSEILS 31

INTRODUCTION

Ce guide s'adresse aux traders de tous niveaux, des débutants aux plus expérimentés. Nous n'y recommandons aucun courtier en particulier — nous ne citons même pas leurs noms. Nous présentons plutôt les critères qui permettent de choisir une société adaptée à vous et à votre style de trading, ainsi que les signaux qui doivent vous alerter.

Le guide est assez long, vous n'êtes donc pas obligé de le lire d'une traite :

- **Si vous débutez** — lisez-le en entier. Les chapitres 1 et 2 expliquent le fonctionnement du marché Forex/CFD et la façon dont les courtiers gagnent de l'argent. Sans ces connaissances, il est difficile de juger si une offre est honnête.
- **Si vous êtes expérimenté** — vous pouvez sauter le premier chapitre. Lisez en revanche les parties sur la réglementation (chapitre 3), la sécurité des fonds (4) et les coûts (5) : beaucoup de choses y ont changé ces dernières années.
- **Si vous manquez de temps** — passez directement aux signaux d'alerte, aux schémas d'arnaque et à la liste de contrôle à la fin.

NOUVEAUTÉS DE L'ÉDITION 2026

- Les exigences de capital actuelles des courtiers (IFR/IFD dans l'UE, IFPR au Royaume-Uni) et les plafonds actuels des systèmes d'indemnisation.
- Les protections des clients de détail, devenues des règles nationales permanentes après l'intervention de l'ESMA.
- Le règlement MiCA — ce qui a changé sur le marché des cryptos depuis le 1er juillet 2026.
- Un nouveau chapitre sur les arnaques à l'investissement : publicités deepfake, logiciels de prise en main à distance, fausses plateformes et faux « recouvrement » de fonds.
- Les sociétés de prop trading et le copy trading, un exemple de comparaison des coûts et une liste de contrôle à imprimer.

L'équipe ForexRev.com

CHAPITRE 1

LE MARCHÉ FOREX/CFD ET LE RÔLE DES COURTIERS

Commençons par un point essentiel : **le Forex n'est pas une bourse**. C'est un marché de gré à gré (OTC), décentralisé — il n'existe ni lieu unique où toutes les transactions sont conclues, ni institution unique qui les supervise. C'est pourquoi sa structure peut sembler complexe : de nombreux acteurs y participent, chacun avec un rôle différent.

C'est aussi le plus grand marché financier du monde. Selon l'enquête de la Banque des règlements internationaux (BRI) d'avril 2025, le volume quotidien du marché des changes a atteint **9 600 milliards de dollars**, soit 28 % de plus que trois ans auparavant. Le dollar figurait d'un côté de 89 % de toutes les transactions, et quatre places — le Royaume-Uni, les États-Unis, Singapour et Hong Kong — représentaient 75 % du volume.

La plupart des gens associent le Forex à la spéculation, mais ce marché est surtout constitué de banques, de fonds et de multinationales. Une entreprise qui vend à l'étranger doit convertir les euros ou les dollars qu'elle encaisse dans la devise avec laquelle elle paie ses salariés et ses fournisseurs, et elle passe pour cela par sa banque. Pendant des années, les banques ont échangé les devises entre elles en ajoutant leur marge (le spread) au cours, puis se sont mises elles aussi à spéculer. Pour approfondir le marché, elles l'ont ouvert à de nouveaux participants : d'abord les grands fonds, puis les fournisseurs de liquidité et les courtiers, et à travers eux — les investisseurs particuliers.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE

Le marché interbancaire est le « niveau » supérieur du marché des changes : un réseau de banques et de grandes institutions financières qui échangent des devises entre elles. En raison du nombre considérable de participants et de demandes, des systèmes électroniques d'appariement des ordres ont été créés. Les deux principaux sont **EBS** (aujourd'hui intégré à CME Group) et la plateforme **LSEG FX** (ex-Reuters, puis Refinitiv). À l'origine, ils permettaient de voir qui voulait traiter et à quel cours ; aujourd'hui, ils sont largement automatisés.

Il n'y a pas d'effet de levier au sens « grand public » sur le marché interbancaire. Les banques traitent dans la limite des lignes de crédit qu'elles s'accordent mutuellement et échangent de véritables devises.

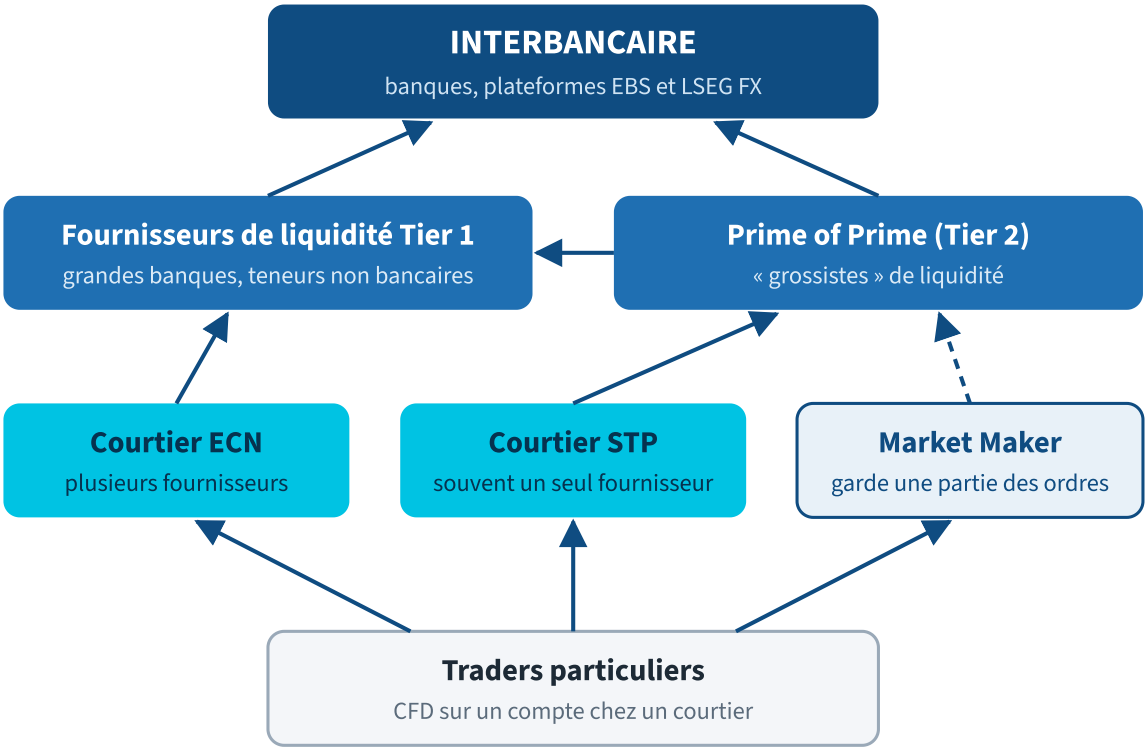
LES FOURNISSEURS DE LIQUIDITÉ

Les fournisseurs de liquidité (*liquidity providers*, LP) sont des sociétés qui cotent des prix d'achat et de vente, notamment pour les courtiers de détail. Les plus importants sont les grandes banques d'investissement mondiales — dites de **Tier 1**. Au cours de la dernière décennie, les teneurs de marché non bancaires, c'est-à-dire des sociétés de trading algorithmique qui cotent des prix en quelques millisecondes, ont également pris une place considérable.

Un niveau en dessous se trouvent les fournisseurs **Prime of Prime** (Tier 2). Ils obtiennent de la liquidité auprès des Tier 1 et la « revendent » à des courtiers plus petits. Leur avantage : une faible barrière à l'entrée, sans exigence de capital énorme ni longue procédure. Ils agissent souvent eux-mêmes comme teneurs de marché et ne

transmettent qu'une partie des ordres au niveau supérieur.

En pratique, les meilleurs courtiers utilisent plusieurs fournisseurs à la fois et choisissent en temps réel le meilleur prix (agrégation). Mais un modèle dans lequel tous les ordres vont à un seul fournisseur — bien souvent une société liée au courtier — est tout aussi répandu. Gardez à l'esprit qu'un fournisseur de liquidité n'est pas obligé de couvrir les transactions sur le marché interbancaire. Beaucoup se contentent de faire le marché pour les courtiers de détail.



Structure simplifiée du marché Forex/CFD. En pointillés : le Market Maker ne transmet qu'une partie des ordres.

LES CFD — QU'ACHETEZ-VOUS RÉELLEMENT ?

Il existe une différence fondamentale entre le marché interbancaire et le marché de détail. Les banques échangent de véritables devises. Un investisseur particulier chez un courtier, lui, **n'achète généralement pas de devises** : il conclut un contrat sur différence — un **CFD** (*contract for difference*).

Un CFD est un contrat entre vous et le courtier : si le prix du sous-jacent (paire de devises, indice, matière première, action) évolue en votre faveur, le courtier vous verse la différence ; s'il évolue contre vous, c'est vous qui la payez. Vous ne devenez pas propriétaire de l'actif. Les CFD sont des instruments de gré à gré, non standardisés — les conditions peuvent donc beaucoup varier d'un courtier à l'autre — et ils utilisent l'effet de levier, qui multiplie aussi bien les gains que les pertes.

En pratique, votre transaction ne va donc pas « sur le marché des changes ». Elle va chez le courtier, qui soit devient lui-même votre contrepartie, soit la couvre auprès d'un fournisseur de liquidité. Ce choix a une grande importance pour vous — nous y revenons plus loin.

PAS DE BOURSE CENTRALE — POURQUOI LE COURTIER A AUTANT DE POUVOIR

Le marché étant décentralisé, il n'existe pas de prix officiel unique. C'est comme un marché en plein air : un étal affiche le prix X, un autre le prix Y, et le gros est moins cher que le détail. Le courtier décide lui-même des prix et des spreads qu'il affiche, du moment où il exécute les ordres et des conditions d'exécution.

Dans l'Union européenne, au Royaume-Uni ou en Australie, les courtiers sont toutefois étroitement supervisés : ils doivent appliquer une politique de meilleure exécution, gérer les conflits d'intérêts et publier leurs coûts. Avec un courtier sans licence crédible, tout dépend de sa bonne volonté. C'est pourquoi le choix du courtier est si important — et pourquoi ce guide accorde autant de place à la réglementation.

A-BOOK, B-BOOK, HYBRIDE ET « TOXIC FLOW »

A-book et B-book désignent la manière dont un courtier « comptabilise » les ordres de ses clients :

- **A-book** — le courtier transmet les ordres aux fournisseurs de liquidité. Il n'est pas partie à la transaction et se rémunère par une commission ou une marge. C'est le modèle des courtiers ECN/STP.
- **B-book** — les transactions restent « à l'intérieur » du courtier, qui devient la contrepartie. La perte du client est alors le gain du courtier. C'est le modèle typique du Market Maker.
- **Hybride** — une partie des ordres reste chez le courtier, l'autre part chez les fournisseurs. C'est aujourd'hui le modèle le plus courant.

Un B-book pur est risqué pour le courtier : un seul grand mouvement correctement anticipé par ses clients peut lui coûter cher. D'où le modèle hybride : le courtier garde les transactions statistiquement perdantes pour les clients et envoie à l'extérieur les ordres des traders régulièrement gagnants. Ce flux d'ordres « gagnants » s'appelle le **toxic flow**. Les fournisseurs de liquidité ne l'apprécient pas non plus : ils proposent de moins bons prix aux courtiers qui le leur envoient, ou rejettent une partie des ordres.

Le livre interne accueille généralement les clients qui :

- aiment les leviers élevés,
- utilisent leur marge disponible au maximum,
- déposent de petites sommes.

Autrement dit — ceux qui perdent le plus souvent. Le modèle B-book n'est pas illégal en soi et ne signifie pas une fraude. Il implique toutefois un conflit d'intérêts dont vous devez être conscient.

CHAPITRE 2

LES MODÈLES DE FONCTIONNEMENT DES COURTIERS

Comprendre les modèles de fonctionnement des courtiers est un élément clé du choix. Le modèle détermine la façon dont le courtier gagne réellement de l'argent — et donc si ses intérêts sont alignés sur les vôtres. Gardez à l'esprit que le nom affiché dans une publicité est une chose, la pratique en est une autre. Beaucoup de courtiers combinent plusieurs modèles.

MM — MARKET MAKER

C'est l'une des formes les plus répandues. Le Market Maker, ou « teneur de marché », fixe lui-même ses prix à partir des cours du marché extérieur, mais les ordres des clients ne sortent souvent pas de ses livres (B-book). En théorie, le courtier peut apparier les ordres de ses clients pour qu'ils se compensent ; en pratique, c'est souvent lui qui est la contrepartie. La plupart des Market Makers fonctionnent aujourd'hui selon un modèle hybride.

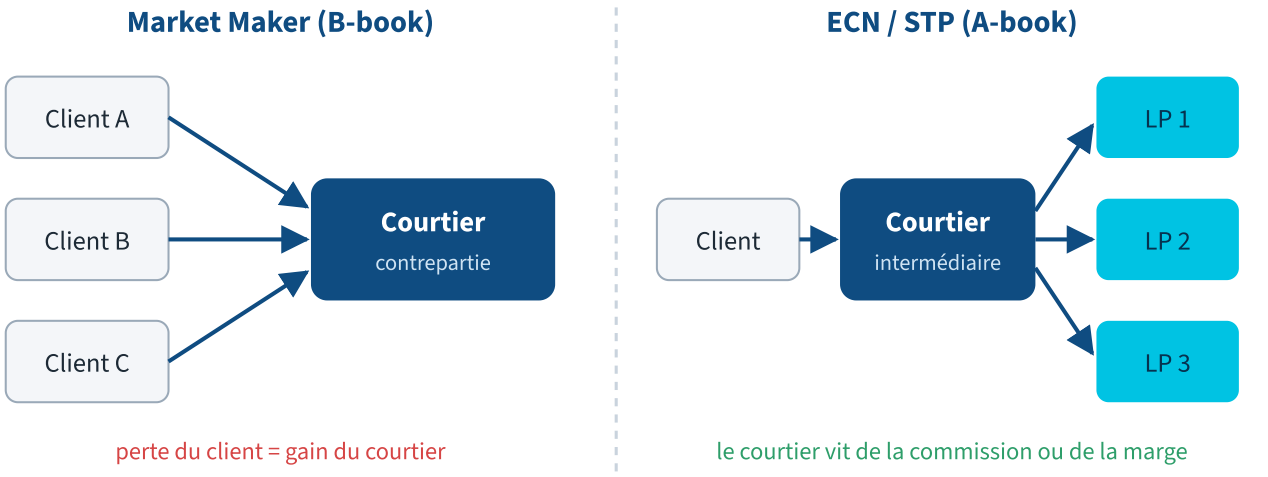
Le Market Maker se rémunère principalement sur le spread, c'est-à-dire l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente, ainsi que sur le résultat des transactions dont il est la contrepartie.

INCONVÉNIENTS

Le principal inconvénient est le conflit d'intérêts : si le courtier est votre contrepartie, votre perte est son gain. Un Market Maker dispose aussi des outils pour influer sur ce résultat — il contrôle les prix, les délais d'exécution et les recotations. On connaît des cas de courtiers dotés de services entiers chargés de pousser les clients vers des positions risquées. Cela ne signifie pas que tous les Market Makers agissent ainsi. Certains ont une excellente réputation ; c'est pourquoi, avec ce type de courtier, sa licence, son historique et les avis à son sujet comptent particulièrement.

AVANTAGES

Les Market Makers sont flexibles : ils proposent de petites tailles de position (micro et nano lots), souvent des spreads fixes qui ne surprendront pas un débutant lors des publications économiques, et des dépôts minimums faibles.



Le Market Maker devient la contrepartie de ses clients. Le courtier ECN/STP transmet les ordres aux fournisseurs de liquidité (LP).

ECN — ELECTRONIC COMMUNICATION NETWORK

Ce modèle est perçu comme l'opposé du Market Maker. Le courtier ECN reçoit les ordres et les transmet à un réseau de fournisseurs de liquidité. Il récupère leurs prix en temps réel, sélectionne les meilleurs et les affiche au client. C'est pourquoi les spreads sont variables et généralement très bas — souvent des spreads de marché bruts, sans marge du courtier. Celui-ci se rémunère par une **commission** calculée sur le volume, le plus souvent exprimée pour 1 lot et facturée à l'ouverture et à la clôture de la position.

INCONVÉNIENTS

La commission et des spreads variables, qui peuvent s'élargir fortement lors des publications économiques ou quand la liquidité est faible, ce qui complique le placement des SL/TP. Souvent un dépôt minimum plus élevé. Chez les courtiers ECN hors UE (et hors marchés où elle est obligatoire), vous pouvez ne pas bénéficier de la protection contre le solde négatif.

AVANTAGES

Des coûts de transaction totaux faibles pour un trading actif, pas de conflit d'intérêts direct et des prix issus de la concurrence entre plusieurs fournisseurs.

STP — STRAIGHT THROUGH PROCESSING

Un modèle intermédiaire. Les ordres partent également vers un fournisseur de liquidité, mais généralement vers un seul ou quelques fournisseurs choisis. Le courtier STP n'est pas partie à la transaction et se rémunère soit par une commission (comme l'ECN), soit par une marge ajoutée au spread (comme le MM). Attention : si l'unique fournisseur de liquidité est une société liée au courtier qui agit elle-même comme Market Maker, le modèle STP devient en pratique un Market Maker « déguisé ».

MTF — MULTILATERAL TRADING FACILITY

Un système multilatéral de négociation est une plateforme de négociation réglementée qui fonctionne comme une bourse : il apparie les ordres de nombreux participants dans un carnet transparent, sans possibilité de rejeter un ordre après coup (le *last look*). Des règles de transparence pré- et post-négociation s'appliquent. Les MTF sont rares dans le trading de devises de détail, mais si un courtier vous y donne accès, c'est un bon signe de transparence.

NDD — NO DEALING DESK

Le NDD est parfois présenté comme un modèle à part, mais il ne décrit que le mode d'exécution des ordres. Avec un *dealing desk*, un opérateur peut intervenir dans l'exécution : rejeter un ordre, proposer un nouveau prix (recotation) ou le retarder. En NDD, l'exécution est entièrement automatisée. Les courtiers NDD sont généralement ECN/STP, mais de plus en plus de Market Makers automatisent aussi l'exécution pour gagner la confiance de leurs clients.

DIFFÉRENTS COMPTES = DIFFÉRENTS MODÈLES

Qu'un courtier se présente comme ECN ne signifie pas que tous ses comptes fonctionnent ainsi. On trouve souvent un compte pour débutants avec spread fixe et petit dépôt (en général en modèle Market Maker) et un compte « raw » ou « ECN » avec spread réduit et commission. Vérifiez donc le modèle du **compte précis**, pas celui de la société.

CFD OU VRAIES ACTIONS ET ETF ?

De nombreux courtiers proposent aujourd'hui, à côté des CFD, l'achat de vraies actions et de fonds indiciels cotés (ETF). Ce sont deux produits différents :

CARACTÉRISTIQUE	ACTIONS / ETF	CFD SUR ACTIONS / ETF
Propriété	oui, vous en êtes propriétaire	non, vous détenez un contrat avec le courtier
Effet de levier	généralement aucun	oui (jusqu'à 5:1 pour un client de détail)
Coût de détention	aucun (hors éventuels droits de garde)	swap quotidien
Vente à découvert	généralement impossible	possible
Pour qui	investissement à long terme	spéculation à court terme

Si vous prévoyez de conserver des actions pendant des années, les CFD ne sont généralement pas le meilleur choix — les swaps finissent par « grignoter » le résultat.

CHAPITRE 3

RÉGLEMENTATION ET LICENCES

Pour choisir un courtier, ne regardez pas seulement ses conditions de trading, mais aussi les conditions dans lesquelles il exerce. La juridiction et les licences comptent autant que les spreads, les commissions ou le modèle de fonctionnement — ce sont elles qui déterminent ce qu'il advient de votre argent en cas de problème.

Tout courtier doit détenir une licence de l'autorité de supervision du pays où est immatriculée la société qui vous fournit le service : l'AMF en France, la FSMA en Belgique, la CSSF au Luxembourg, la CySEC à Chypre, la BaFin en Allemagne, la FCA au Royaume-Uni, etc. Les exigences varient d'un régulateur à l'autre, et la licence détermine notamment le système d'indemnisation qui vous protège.

LE PASSEPORT EUROPÉEN ET LE RÔLE DE L'ESMA

La directive **MiFID II** (en vigueur depuis 2018) fixe des règles communes aux entreprises d'investissement dans tout l'Espace économique européen. Grâce à elle, un courtier agréé dans un pays de l'UE peut proposer ses services dans les autres grâce au **passeport européen** — via une succursale ou en libre prestation de services. La cohérence de la supervision dans l'Union est assurée par l'**ESMA** (Autorité européenne des marchés financiers), qui coordonne les superviseurs nationaux.

> Qu'un courtier figure dans le registre de votre régulateur national en tant que société d'un autre pays de l'UE **ne signifie pas** qu'il détient une licence de ce régulateur. Son superviseur principal reste celui du pays où il est agréé, et c'est le système d'indemnisation de ce pays qui vous protège.

LES PROTECTIONS DES CLIENTS DE DÉTAIL

En 2018, l'ESMA a adopté une intervention temporaire sur les produits qui a transformé le marché des CFD en Europe. En 2019, les superviseurs nationaux — dont l'AMF, la CySEC et la BaFin — ont repris ces règles sous forme de mesures permanentes. Elles s'appliquent à tous les courtiers de l'UE vis-à-vis des clients de détail :

- **interdiction** de vendre des options binaires aux clients de détail,
- **limites d'effet de levier** à l'ouverture des positions (voir le tableau ci-dessous),
- **clôture des positions à 50 % de la marge** : lorsque les fonds du compte tombent à la moitié de la marge requise, le courtier clôture les positions,
- **protection contre le solde négatif** : vous ne pouvez pas perdre plus que ce que vous avez sur le compte,
- **interdiction des incitations** : bonus, cadeaux et autres avantages liés à l'ouverture d'un compte ou au trading,
- **avertissement standardisé sur les risques** indiquant le pourcentage de comptes de détail du courtier qui perdent de l'argent, recalculé chaque trimestre.

SOUS-JACENT	LEVIER MAX.	MARGE REQUISE
Principales paires de devises	30:1	3,33 %
Autres paires, or, principaux indices	20:1	5 %
Matières premières hors or, autres indices	10:1	10 %
Actions et autres instruments	5:1	20 %
Cryptomonnaies	2:1	50 %

> **Astuce :** le pourcentage de comptes perdants indiqué dans l'avertissement sur les risques est l'un des rares chiffres concrets que tout courtier de l'UE doit publier. Comparez-le entre plusieurs sociétés — il ne dit pas tout, mais il montre comment s'en sortent les clients d'un courtier.

Des règles similaires ont notamment été adoptées au Royaume-Uni (FCA) et en Australie (ASIC). Certains clients, pour contourner ces limites, ouvrent un compte chez un courtier situé dans une juridiction exotique — et renoncent ainsi à toutes les protections décrites ci-dessus.

LE CLIENT PROFESSIONNEL

Les restrictions ne concernent que les clients de détail. Les traders expérimentés peuvent demander le statut de **client professionnel** s'ils remplissent au moins deux des trois conditions suivantes :

- au cours des quatre derniers trimestres, ils ont effectué en moyenne au moins 10 transactions d'une taille significative par trimestre sur le marché concerné,
- leur portefeuille d'instruments financiers, liquidités comprises, dépasse 500 000 euros,
- ils ont travaillé au moins un an dans le secteur financier à un poste exigeant une connaissance des transactions concernées.

Le client professionnel obtient un levier plus élevé, mais **perd une partie de sa protection** : la protection contre le solde négatif n'est plus obligatoire, et les systèmes d'indemnisation (comme l'ICF chypriote) ne couvrent que les clients de détail. Demandez-vous si un levier plus élevé en vaut la peine. Pour en savoir plus, consultez notre guide Comment devenir client professionnel.

AMF — FRANCE

En France, les prestataires de services d'investissement sont agréés par l'ACPR, et l'Autorité des marchés financiers (AMF) veille notamment à la protection des épargnants et à la commercialisation des produits. Pour vous, l'essentiel est le suivant :

- le registre des agents financiers (REGAFI) permet de vérifier si une société est autorisée à proposer des services d'investissement en France, y compris par passeport européen,

- l'AMF publie des **listes noires** de sites et de sociétés proposant des investissements sans autorisation — consultez-les avant tout virement,
- pour les clients d'un prestataire agréé en France, la garantie des titres du FGDR couvre jusqu'à 70 000 euros par client.

En Belgique, la FSMA publie de même des mises en garde contre les sociétés non autorisées ; au Canada, le courtage relève de l'OCRI et des autorités provinciales, dont l'AMF au Québec ; en Suisse, hors UE, la FINMA supervise les établissements financiers.

CYSEC — CHYPRE

La Commission chypriote des valeurs mobilières est le régulateur de courtiers CFD le plus répandu en Europe : de nombreux grands courtiers y ont leur principale société européenne et servent toute l'Union à partir de Chypre. Par le passé, la CySEC a connu plusieurs problèmes retentissants avec des sociétés qu'elle supervisait, mais elle a durci les règles après chacun d'eux. Aujourd'hui, elle inflige des amendes et publie régulièrement ses décisions sur son site.

- **Capital minimum** (depuis 2021, règles européennes IFR/IFD) : 750 000 euros pour une société négociant pour compte propre (Market Maker), 150 000 euros pour une société détenant les fonds des clients, 75 000 euros dans les autres cas. L'édition précédente indiquait 125 000 euros — ce chiffre n'est plus d'actualité.
- **Fonds d'indemnisation des investisseurs (ICF)** : 90 % de la créance, au maximum 20 000 euros par client de détail.

FCA — ROYAUME-UNI

La Financial Conduct Authority britannique est l'un des régulateurs les plus crédibles : supervision stricte, exigences élevées et nombreuses sociétés à l'historique long. Depuis le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE, et les courtiers britanniques **n'ont plus de passeport européen**. Ils servent généralement les clients de l'UE via leurs filiales européennes (par exemple à Chypre ou en Irlande) — et c'est la licence de cette filiale qui compte pour vous.

- **Capital minimum** (régime britannique IFPR, depuis 2022) : 75 000, 150 000 ou 750 000 livres selon l'activité.
- **Système d'indemnisation FSCS** : jusqu'à 85 000 livres par personne et par société (pour les sociétés défaillantes après le 1er avril 2019 ; auparavant 50 000 livres).
- La FCA a adopté ses propres restrictions permanentes sur les CFD, proches de celles de l'UE.

> **Attention aux « clones ».** Des escrocs se font passer pour des courtiers agréés par la FCA en copiant leur nom, leur numéro d'enregistrement et l'apparence de leur site. La FCA publie des avertissements sur ces sociétés clones. Comparez toujours l'adresse du site et les coordonnées avec celles du registre officiel.

BAFIN, CONSOB, KNF ET AUTRES SUPERVISEURS DE L'UE

Chaque pays de l'UE a son propre superviseur : la BaFin en Allemagne, la CONSOB en Italie, la Banque centrale d'Irlande, la KNF en Pologne, etc. Une licence délivrée par l'un d'eux donne un passeport pour toute l'UE et implique les mêmes règles de base (MiFID II, restrictions pour les clients de détail). Les différences portent surtout sur le système d'indemnisation et la pratique de supervision. Après le Brexit, plusieurs grands courtiers ont transféré leur activité européenne en Irlande, en Allemagne ou au Luxembourg.

ASIC — AUSTRALIE

L'Australian Securities and Investments Commission est un autre régulateur bien considéré. Les courtiers y exercent sous licence AFS (*Australian Financial Services*). Depuis le 29 mars 2021, l'ordonnance d'intervention sur les produits de l'ASIC s'applique en Australie : limites de levier pour les clients de détail (30:1 sur les principales paires), clôture des positions à 50 % de la marge et protection contre le solde négatif. En 2022, elle a été prolongée jusqu'au 23 mai 2027.

Les entités australiennes servent généralement les clients australiens, tandis que de nombreux groupes accueillent les clients d'autres pays via des sociétés immatriculées dans des juridictions offshore. Notez aussi que l'Australie ne dispose pas, pour les clients des courtiers CFD, d'un fonds d'indemnisation comparable à l'ICF ou au FSCS.

CFTC/NFA — ÉTATS-UNIS

Les États-Unis appliquent l'une des réglementations les plus strictes au monde. Les clients de détail ne peuvent négocier des devises qu'auprès de sociétés enregistrées auprès de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) et membres de la National Futures Association (NFA), avec un levier maximal de 50:1 sur les principales paires. Les CFD ne sont pas accessibles aux clients de détail américains. Résultat : seule une poignée de courtiers opèrent sur ce marché.

LES JURIDICTIONS OFFSHORE

Les licences de paradis fiscaux et d'îles lointaines — Vanuatu (VFSC), Seychelles (FSA), Maurice (FSC), Belize (FSC), Bahamas (SCB), Saint-Vincent-et-les-Grenadines ou Comores, par exemple — doivent vous alerter. Pourquoi ?

- les exigences de capital et la supervision y sont bien plus légères, et une licence s'obtient rapidement,
- les limites de levier européennes et la protection obligatoire contre le solde négatif ne s'y appliquent pas,
- il n'existe généralement pas de système d'indemnisation,
- il est facile d'y créer une société écran, et les autorités locales coopèrent peu avec les parquets étrangers.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines est un cas particulier : son autorité de supervision indique clairement qu'elle **n'agrée pas** les courtiers Forex. Une simple immatriculation à Saint-Vincent n'est donc en aucun cas une licence.

Un courtier titulaire d'une licence offshore n'est pas forcément un escroc. De nombreux groupes réputés ont des entités offshore pour servir les clients hors UE. Mais si vous résidez dans l'UE et qu'un courtier vous pousse à passer à son entité offshore « pour un levier plus élevé », vous renoncez à la protection européenne. Une société hors UE qui démarche activement des clients européens (publicités, appels) sans agrément européen enfreint en outre la loi.

CRYPTOS : MICA

Les cryptos constituent un monde réglementaire à part. Un CFD sur le bitcoin est un instrument financier relevant de MiFID II (levier maximal de 2:1 pour un client de détail). L'achat de vrais bitcoins sur une plateforme d'échange est un service sur crypto-actifs relevant du règlement européen **MiCA**.

Depuis le 30 décembre 2024, les prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA) doivent obtenir un agrément d'un État membre de l'UE qui — comme pour les courtiers — vaut passeport pour toute l'Union. Les périodes transitoires ont pris fin au plus tard le **1er juillet 2026**, sans possibilité de prolongation. Une plateforme qui sert aujourd'hui des clients de l'UE sans agrément MiCA opère illégalement. L'ESMA publie la liste des sociétés agréées dans son registre MiCA.

VÉRIFIER UNE LICENCE EN CINQ MINUTES

1. **Trouvez la dénomination complète de la société et son numéro de licence** — généralement en bas de page du site ou dans les conditions générales. L'absence de ces informations est un signal d'alerte.
2. **Cherchez la société dans le registre du régulateur** en saisissant vous-même l'adresse de son site officiel, sans passer par un lien du courtier. Les entreprises d'investissement de l'UE figurent aussi dans le registre de l'ESMA.
3. **Comparez le domaine, l'adresse et le téléphone** avec ceux du registre. C'est justement sur ces points que les clones diffèrent.
4. **Identifiez la société du groupe qui vous servira**. Les grands groupes ont plusieurs sociétés aux licences différentes, et vous contractez avec l'une d'elles.
5. **Consultez les listes d'avertissement** — listes noires de l'AMF, mises en garde des autres régulateurs et la liste d'avertissement de ForexRev.

Des instructions détaillées pour chaque régulateur figurent dans notre guide Comment vérifier la licence d'un courtier.

CHAPITRE 4

LA SÉCURITÉ DE VOTRE ARGENT

LA SÉGRÉGATION DES FONDS

La ségrégation consiste à séparer l'argent des clients de celui du courtier : les fonds des clients sont placés sur des comptes distincts et n'entrent pas dans l'actif de la faillite si le courtier fait défaut. Dans l'UE, au Royaume-Uni et en Australie, la ségrégation est obligatoire. Dans les juridictions offshore, la pratique varie.

LA BANQUE DÉPOSITAIRE

Le courtier conserve les fonds des clients dans des banques. Il est utile de savoir lesquelles — une grande banque reconnue apporte une sécurité supplémentaire. Les difficultés de la banque qui détient les fonds peuvent en effet toucher aussi les clients du courtier, et les règles de récupération dépendent alors du droit du pays concerné.

LA PROTECTION CONTRE LE SOLDE NÉGATIF

La garantie que le solde de votre compte ne peut pas devenir négatif — autrement dit, que vous ne vous retrouverez pas endetté envers le courtier. Un solde négatif peut apparaître lors de mouvements de prix violents, lorsqu'un stop loss est exécuté à un prix bien pire que celui fixé. L'exemple le plus célèbre est le 15 janvier 2015, lorsque la Banque nationale suisse a cessé sans prévenir de défendre le cours du franc : certains traders ont perdu bien plus que le contenu de leur compte, et plusieurs courtiers ont fait faillite.

Aujourd'hui, la protection contre le solde négatif est **obligatoire pour les clients de détail** dans l'UE, au Royaume-Uni et en Australie. Chez les courtiers offshore et pour les clients professionnels — pas toujours. Vérifiez-le dans les conditions générales.

LES SYSTÈMES D'INDEMNISATION

Si un courtier fait faillite et que des fonds de clients manquent, une partie des pertes est couverte par le système d'indemnisation du pays de la licence. Il ne protège pas contre les pertes de trading — il intervient uniquement quand le courtier n'est pas en mesure de vous rendre votre argent. Les plafonds ci-dessous (au mois d'octobre 2026) concernent les clients de détail et peuvent évoluer ; vérifiez-les sur le site du système concerné avant de décider.

PAYS DE LA LICENCE	SYSTÈME	PLAFOND PAR CLIENT
France (ACPR/AMF)	FGDR — garantie des titres	jusqu'à 70 000 euros
Chypre (CySEC)	Investor Compensation Fund	90 % de la créance, max. 20 000 euros
Royaume-Uni (FCA)	FSCS	jusqu'à 85 000 livres
autres pays de l'UE	systèmes nationaux	au moins 20 000 euros (minimum UE)
Australie (ASIC)	—	pas de fonds pour les clients de courtiers CFD
Offshore	—	généralement aucun

CHAPITRE 5

LES COÛTS DE TRADING

Les coûts sont généralement la première chose qu'un trader compare. À juste titre, car pour un trading actif, ils déterminent le résultat. Gardez toutefois à l'esprit qu'il vaut parfois la peine de payer un peu plus pour la fiabilité et l'honnêteté d'un courtier. Le spread le plus bas du monde ne sert à rien si vous ne pouvez pas retirer votre argent.

LE SPREAD

L'écart entre le prix d'achat (ask) et le prix de vente (bid). Vous le payez à chaque transaction, même si le courtier annonce un « trading sans commission ». Le spread peut être :

- **fixe** — prévisible et pratique pour les débutants, mais généralement plus élevé, et il peut lui aussi varier dans des situations extrêmes,
- **variable** — bas quand le marché est calme, mais il peut s'élargir plusieurs fois lors des publications économiques, à l'ouverture de la semaine ou quand la liquidité est faible.

Regardez le spread **typique** ou moyen, et non le « à partir de 0,0 pip » de la publicité.

LA COMMISSION

Sur les comptes ECN/« raw », vous payez une commission calculée sur le volume, le plus souvent exprimée par lot et par côté (ouverture ou clôture). Pour comparer les offres, calculez le **coût total** : spread plus commission pour un aller-retour complet (ouverture et clôture).

EXEMPLE : 1 LOT D'EUR/USD

Compte A : spread de 1,2 pip, sans commission → coût 1,2 × 10 USD = **12 USD**.
Compte B : spread de 0,2 pip + commission de 3,5 USD par côté → 2 USD + 7 USD = **9 USD**.

« Sans commission » ne veut pas toujours dire moins cher.

LES SWAPS

Un coût souvent négligé est celui des **points de swap**, c'est-à-dire les frais (ou, plus rarement, le crédit) liés au maintien d'une position pendant la nuit. Ils reflètent l'écart de taux d'intérêt entre les deux devises d'une paire ou le coût de financement et de stockage des matières premières. Ils varient fortement d'un courtier à l'autre : parfois élevés, parfois négligeables. Pour la plupart des paires de devises, un swap triple (couvrant le week-end) est appliqué dans la nuit du mercredi au jeudi. Ce n'est pas pour rien qu'on les appelle les « tueurs silencieux de profits » — sur des positions conservées des semaines, ils peuvent dépasser tous les autres coûts réunis. Certains courtiers proposent des comptes sans swap, mais facturent alors généralement d'autres frais.

LES FRAIS HORS TRADING

- **conversion de devises** — lorsqu'un instrument est libellé dans une autre devise que votre compte ; la marge appliquée à chaque transaction peut être importante,
- **frais d'inactivité** — prélevés après plusieurs mois sans transaction,
- **frais de dépôt et de retrait** — surtout pour les cartes, les portefeuilles électroniques et les virements internationaux,
- **données de marché et plateformes** — certaines plateformes ou cotations en temps réel sont payantes.

Un courtier de l'UE doit communiquer tous les coûts avant la transaction et fournir un document d'informations clés (DIC) pour les CFD. La grille tarifaire se trouve généralement sur son site, dans la rubrique « Frais » ou « Documents juridiques ».

CHAPITRE 6

COMPTE, DÉPÔTS ET FISCALITÉ

LA DEVISE DU COMPTE

Vous finirez par convertir vos éventuels gains dans la devise que vous dépensez au quotidien. Si votre compte est en dollars et que le dollar baisse face à l'euro entre le dépôt et le retrait, la valeur réelle de votre compte diminue — même si votre trading a été rentable. L'inverse est également possible. Un compte dans une autre devise représente simplement un risque de change supplémentaire, à accepter en connaissance de cause ou à éviter en choisissant un compte en euros.

DÉPÔTS ET RETRAITS

Vérifiez si le courtier propose des moyens de dépôt gratuits en euros (virement SEPA, carte, portefeuille électronique). Les **retraits** sont encore plus importants : délais, frais éventuels, plafonds. En raison des règles de lutte contre le blanchiment, les retraits repartent généralement par le même canal que le dépôt, et le premier retrait peut nécessiter une vérification supplémentaire. C'est normal. Ce qui ne l'est pas, c'est qu'on vous demande des « frais », une « taxe » ou un « dépôt de vérification » avant un retrait — c'est un élément classique d'arnaque (chapitre 9).

FISCALITÉ

Les règles fiscales applicables au trading de CFD et de Forex diffèrent d'un pays à l'autre ; vérifiez celles de votre pays ou consultez un conseiller fiscal. Quelques points à connaître à l'avance :

- **Un courtier établi dans votre pays** fournit souvent un relevé fiscal annuel (en France, l'imprimé fiscal unique), ce qui simplifie la déclaration.
- **Un courtier étranger**, en général, non. Il vous faudra l'historique complet des transactions et, souvent, convertir chaque résultat en euros.
- En France, un compte ouvert auprès d'un courtier établi à l'étranger doit être **déclaré à l'administration fiscale** chaque année (formulaire 3916), sous peine d'amende.

Nos calculatrices Forex vous aideront à calculer la valeur du pip, la marge et le gain.

CHAPITRE 7

PLATEFORME, OFFRE ET SERVICE

LES PLATEFORMES DE TRADING

Chaque courtier propose des plateformes précises. Les plus répandues parmi les plateformes indépendantes sont **MetaTrader 5** (successeur de MetaTrader 4, toujours utilisé, même si l'éditeur développe surtout la version 5) et **cTrader**. De plus en plus de courtiers s'intègrent aussi à **TradingView**, et beaucoup ont leurs propres plateformes web et mobiles, parfois plus pratiques que les plateformes standard. Si vous utilisez des outils particuliers — indicateurs, robots, scripts — assurez-vous que le courtier prend en charge votre plateforme et qu'elle est disponible sur le type de compte choisi.

LES INSTRUMENTS DISPONIBLES

L'offre varie énormément : de quelques dizaines de paires de devises à des milliers de CFD sur actions, ETF, matières premières, obligations et cryptomonnaies. Vérifiez que le courtier propose les instruments que vous voulez trader, en particulier les paires exotiques ou les contrats inhabituels, ainsi que les comptes et plateformes sur lesquels ils sont disponibles, les horaires et le levier.

EXÉCUTION DES ORDRES, GLISSEMENTS ET RECOTATIONS

La rapidité d'exécution est cruciale pour les scalpeurs, pour qui une fraction de seconde fait la différence. De nombreux courtiers publient des statistiques d'exécution : délai moyen, part des ordres avec glissement positif et négatif. Sinon, interrogez le service client.

Le **glissement** (slippage) est un phénomène naturel : lorsque le prix saute, l'ordre est exécuté au premier prix disponible. Il survient surtout lors de publications importantes, de décisions des banques centrales et d'événements exceptionnels, et peut jouer en votre faveur comme en votre défaveur. Le problème commence lorsque les glissements sont fréquents sur un marché calme, ou presque toujours défavorables.

La **recotation** (requote) est la demande du courtier d'accepter un nouveau prix avant d'exécuter l'ordre. Elle se produit surtout en exécution instantanée, typique des Market Makers. Des recotations fréquentes indiquent que le courtier mérite un examen plus attentif.

VPS ET TRADING AUTOMATISÉ

Un VPS est un serveur virtuel sur lequel vos robots de trading (par exemple des Expert Advisors) peuvent tourner 24 h/24, à proximité des serveurs du courtier. Si vous tradez de façon algorithmique, vérifiez si le courtier propose un VPS — souvent gratuit au-delà d'un certain volume — et s'il autorise le trading automatisé et le scalping, ainsi que ses limites sur le nombre d'ordres.

ANALYSES ET FORMATION

Certains courtiers proposent des centres d'analyse et de formation très complets : commentaires de marché, calendriers économiques, webinaires. De bons contenus peuvent remplacer des services payants. N'oubliez pas cependant qu'ils sont produits par une société qui gagne de l'argent grâce à votre activité : considérez-les comme une source parmi d'autres, pas comme une recommandation.

LE « GESTIONNAIRE DE COMPTE » ET LE CONSEIL

Observez si le personnel du courtier vous suggère quelles transactions effectuer. Le conseil en investissement exige un agrément. Si un « gestionnaire de compte » n'en a pas et vous pousse malgré tout vers des positions précises, c'est mauvais signe. Si ses conseils mènent surtout à un maximum de transactions (plus de spreads et de commissions) ou à des positions toujours plus grosses et plus risquées — c'est un signal d'alerte très clair.

UN SERVICE CLIENT EN FRANÇAIS

Beaucoup le sous-estiment, mais vous confiez votre argent au courtier et devez comprendre ce qu'il en advient. Les annonces de changement de conditions — par exemple une baisse du levier avant des jours fériés ou des élections — peuvent affecter directement vos positions. Si vous n'êtes pas à l'aise avec la terminologie financière en anglais, un support et des documents en français ont une réelle valeur.

RÉPUTATION ET AVIS

Les avis des autres traders sont souvent la première source de signaux d'alerte — surtout au sujet des retraits. Les courtiers le savent bien : certains publient des avis flatteurs sur eux-mêmes et dénigrent la concurrence. Donc :

- cherchez du concret (montants, dates, description de la situation) plutôt que des éloges ou des plaintes générales,
- vérifiez le profil de l'auteur : un compte créé il y a une semaine avec un seul message invite à la prudence,
- cherchez les schémas récurrents, par exemple de nombreuses plaintes indépendantes sur des retraits bloqués,
- vérifiez si le régulateur a sanctionné le courtier — la plupart des superviseurs publient leurs décisions en ligne.

Sur ForexRev.com, chaque avis est modéré avant publication, et nous rejetons les contributions qui ressemblent à de la publicité ou à des avis commandés.

CHAPITRE 8

LES SIGNAUX D'ALERTE

Certaines caractéristiques d'un courtier doivent immédiatement éveiller votre méfiance. Une seule ne signifie pas toujours une fraude, mais plusieurs à la fois — presque toujours.

- **Pas de licence**, ou une licence introuvable dans le registre du régulateur. Cela disqualifie le courtier.
- **Une juridiction exotique** sans autre licence crédible dans le groupe.
- **Pas de coordonnées de la société** en bas de page et dans les conditions générales, ou des données différentes du registre (clone possible).
- **Appels et messages non sollicités** annonçant une « opportunité exceptionnelle », surtout après un clic sur une publicité sur les réseaux sociaux.
- **Gain garanti** ou promesse « sans risque ». Cela n'existe pas sur le marché des CFD.
- **Bonus de dépôt** — interdits pour les clients de détail dans l'UE ; en proposer signifie que le courtier opère hors des règles européennes.
- **Pression du temps** : « offre valable aujourd'hui seulement », « vous devez remettre de l'argent ou vous perdrez votre position ».
- **Demande d'installer un logiciel de prise en main à distance** (AnyDesk, TeamViewer, etc.).
- **Dépôts uniquement en cryptomonnaies** ou sur des comptes de particuliers et de sociétés sans lien avec le courtier.
- **Difficultés de retrait**, notamment l'exigence de frais, d'une « taxe » ou d'une caution avant le retrait.
- **Sanctions des régulateurs** et plaintes récurrentes d'autres clients.

CHAPITRE 9

LES ARNAQUES À L'INVESTISSEMENT — SCHÉMAS 2026

Les faux placements sont aujourd'hui l'un des moyens les plus courants de dérober de l'argent en Europe. Régulateurs et équipes de cybersécurité font supprimer chaque année des dizaines de milliers de publicités frauduleuses et de sites d'escroquerie. Les schémas évoluent vite, mais leur ressort reste le même : la confiance, l'émotion et la pression du temps.

LES PUBLICITÉS DEEPFAKE

Les réseaux sociaux regorgent de publicités dans lesquelles des personnalités politiques, des sportifs, des journalistes ou des dirigeants d'entreprise « recommandent » une plateforme d'investissement. La vidéo et la voix sont générées par intelligence artificielle. Après un clic, vous arrivez sur une page imitant un site d'information, vous laissez votre numéro — et un « conseiller » vous appelle. **Aucune personnalité ne recommande de placements dans une publicité Facebook.** Signalez ces publicités à la plateforme et sur internet-signalement.gouv.fr (Pharos).

LA PRISE EN MAIN À DISTANCE

Le « conseiller » vous demande d'installer AnyDesk, TeamViewer ou un logiciel similaire « pour vous aider à ouvrir le compte » ou « configurer la plateforme ». Dès lors, il voit tout ce que vous voyez et peut prendre le contrôle de votre ordinateur ou de votre téléphone : se connecter à votre banque, ordonner des virements, voire souscrire un crédit à votre nom. **N'installez jamais de logiciel d'accès à distance à la demande d'une personne qui vous appelle au sujet d'un placement.**

LA FAUSSE PLATEFORME ET LA « TAXE AVANT RETRAIT »

La victime dépose une petite somme et voit ses gains grimper rapidement sur une plateforme d'apparence professionnelle. Ce ne sont que des chiffres à l'écran — l'argent part directement chez les escrocs. Ils autorisent souvent un petit retrait pour gagner la confiance, puis poussent à des dépôts toujours plus importants, souvent financés par un crédit. Lorsque la victime veut retirer une somme plus importante apparaissent une « taxe », des « frais de conversion » ou un « dépôt de vérification ». Chaque nouveau versement est perdu.

GROUPES SUR MESSAGERIES ET « ARNAQUE SENTIMENTALE »

Des « clubs d'investissement » sur WhatsApp et Telegram avec un « mentor » et des membres enthousiastes (souvent complices), ou des connaissances nouées en ligne qui, après des semaines de conversation, passent au « je vais te montrer comment je gagne de l'argent ». Dans les deux cas, cela finit sur une fausse plateforme.

LE FAUX « RECOUVREMENT » DE FONDS

Les victimes d'escroquerie reçoivent souvent un second appel : d'un « cabinet d'avocats », d'une « société de recouvrement », de la « police », voire d'un prétendu agent d'un régulateur financier, qui promet de récupérer l'argent perdu. Condition : payer des frais à l'avance. Ce sont les mêmes escrocs ou des escrocs similaires. Les véritables institutions ne font pas payer la récupération de fonds et ne démarchent pas par téléphone avec ce type d'offre.

LES VIEILLES FICELLES DES COURTIERS MALHONNÊTES

Certaines méthodes connues depuis longtemps sont toujours utilisées, surtout par des courtiers de juridictions peu supervisées :

- **« Introductions en bourse » et « opportunités »** — un appel à la manière des films sur Wall Street, avec le brouhaha d'une salle des marchés en fond sonore : « j'ai une excellente opportunité pour vous ». Gain garanti, aucun détail concret, pression.
- **Services de rétention** — des « conseillers » qui poussent à ouvrir et fermer des positions sans cesse (plus de spreads et de commissions) ou à prendre de grosses positions risquées, surtout quand le client commence à gagner. Ils sont formés aux techniques de vente plutôt qu'au trading.
- **Chasse aux stop loss** — élargissement artificiel du spread ou « poussée » du prix près de votre ordre de protection. Avant d'accuser votre courtier, comparez les cotations chez deux ou trois autres sociétés, car de gros ordres sur le marché peuvent produire un effet similaire.
- **Faux glissements** — des glissements presque toujours défavorables, alors que les glissements favorables n'arrivent presque jamais. Chez un courtier honnête, ils se répartissent à peu près équitablement.

QUE FAIRE EN CAS D'ESCROQUERIE

1. **Contactez immédiatement votre banque** — faites bloquer votre carte et l'accès à votre banque en ligne, et demandez-lui de tenter d'arrêter les virements.
2. **Désinstallez les logiciels d'accès à distance** et changez vos mots de passe depuis un autre appareil sûr.
3. **Portez plainte** auprès de la police ou de la gendarmerie. Conservez toute la correspondance, les preuves de virement et les numéros de téléphone.
4. **Signalez les faits à l'AMF** (AMF Épargne Info Service) et consultez cybermalveillance.gouv.fr pour l'assistance aux victimes.
5. **Ne payez personne pour « récupérer » votre argent.**

CHAPITRE 10

PROP TRADING ET COPY TRADING

LES SOCIÉTÉS DE PROP TRADING

Ces dernières années, les sociétés qui proposent de « financer » des traders sont devenues très populaires : vous payez un challenge, vous tradez sur un compte de démonstration selon des règles strictes et, en cas de réussite, vous touchez une part des gains d'un « compte financé ». Gardez à l'esprit que :

- une société de prop trading **n'est pas un courtier** et ne détient généralement aucune licence financière. La protection des clients de détail et les systèmes d'indemnisation ne s'appliquent pas,
- pour beaucoup de ces sociétés, la principale source de revenus est constituée des frais de challenge, et non des gains des traders talentueux,
- les règlements peuvent être très détaillés et permettre de refuser un paiement pour une règle peu visible non respectée,
- certaines sociétés du secteur ont fermé ou suspendu leurs paiements, souvent du jour au lendemain.

Si vous faites appel à une société de prop trading, considérez les frais de challenge comme une dépense que vous pouvez perdre et lisez attentivement les règles de paiement avant l'achat.

COPY TRADING ET SIGNAUX

Copier les transactions d'autres traders est une manière pratique de trader, mais les performances passées ne préjugent pas des performances futures, et les classements des « meilleurs » changent souvent toutes les quelques semaines. Vérifiez qui gère la plateforme et si elle est agréée, quels sont les frais (part des gains, spread), quelles pertes maximales le trader copié a subies et si vous pouvez arrêter de copier à tout moment. Mieux vaut éviter les signaux payants sur Telegram qui promettent des gains réguliers.

CHAPITRE 11

COMMENT CHOISIR LE MEILLEUR COURTIER POUR VOUS

Il n'existe pas de courtier idéal pour tout le monde. Le choix dépend avant tout de votre expérience et de votre style de trading. Considérez les tableaux ci-dessous comme des repères, pas comme des vérités absolues.

SELON L'EXPÉRIENCE

CRITÈRE	DÉBUTANT	CONFIRMÉ
Dépôt minimum	faible	peu important
Spread	fixe ou prévisible	variable, le plus bas possible + commission
Taille des positions	micro et nano lots	sans importance
Protection contre le solde négatif	indispensable	recommandée
Service en français	oui	selon le niveau d'anglais
Compte démo et formation	très importants	pour tester des stratégies

Dépôt — commencez avec des sommes dont la perte ne pèsera pas sur votre budget. **Spread** — les débutants ignorent souvent quand et pourquoi le spread s'élargit ; la prévisibilité compte donc plus pour eux que le prix le plus bas. **Taille des positions** — un micro lot (0,01) permet d'ouvrir une position avec un petit dépôt sans mobiliser l'essentiel des fonds. **Protection contre le solde négatif** — le levier et la volatilité sont une opportunité, mais surtout un risque.

SELON L'HORIZON DE PLACEMENT

CRITÈRE	DAY TRADING / SCALPING	POSITIONS SUR PLUSIEURS JOURS
Spread et commission	essentiels	moins importants
Swaps	sans importance	essentiels
Rapidité d'exécution	essentielle	peu importante
Limites d'ordres, scalping autorisé	à vérifier absolument	sans importance
Roulement des contrats	sans importance	vérifier dates et coûts

Le day trader paie le spread et la commission de nombreuses fois par jour : ce sont eux qui déterminent son résultat. Certains courtiers limitent le nombre d'ordres sur une courte période ou n'autorisent pas le scalping. Le trader à long terme, lui, paie des swaps chaque nuit et, sur les CFD adossés à des contrats à terme (le pétrole, par exemple), des frais de roulement.

SELON LE STYLE

- **Trading automatisé** : VPS, API stable ou MetaTrader/cTrader, aucune restriction pour les robots, faible latence.
- **Investissement sur plusieurs années** : envisagez de vraies actions et des ETF plutôt que des CFD (chapitre 2).
- **Trading sur annonces** : comportement des spreads et des glissements pendant les publications — testez-le avec une petite position.

CHAPITRE 12

LISTE DE CONTRÔLE AVANT D'OUVRIR UN COMPTE

Imprimez cette page et cochez chaque point pour le courtier que vous envisagez.

- [] Je connais la dénomination complète de la société avec laquelle je vais contracter et son numéro de licence.
- [] La société figure dans le registre du régulateur, et le domaine et les coordonnées correspondent.
- [] Le courtier ne figure pas sur les listes noires de l'AMF ni sur celles d'autres régulateurs.
- [] Je sais quel système d'indemnisation me protège et jusqu'à quel montant.
- [] Les fonds des clients sont ségrégués et le compte bénéficie de la protection contre le solde négatif.
- [] Je connais le modèle d'exécution de mon compte (MM / STP / ECN).
- [] Je connais le coût total (spread + commission) pour les instruments que je trade.
- [] Je connais les swaps et les frais de conversion, d'inactivité et de retrait.
- [] Je connais le pourcentage de comptes de détail perdants chez ce courtier.
- [] Je connais la devise du compte et la façon dont je déposerai et retirerai mon argent.
- [] Je sais comment je déclarerai mes résultats (et, pour un courtier étranger, le formulaire 3916).
- [] La plateforme et les instruments dont j'ai besoin sont disponibles sur le compte choisi.
- [] Je connais les avis des autres clients, notamment sur les retraits.
- [] Personne ne m'a démarché par téléphone ou messagerie, et personne ne m'a demandé un accès à distance.
- [] J'ai un plan : d'abord un compte démo, puis un petit dépôt et un retrait test, et seulement ensuite des montants plus importants.

CHAPITRE 13

DERNIERS CONSEILS

Ce guide contient beaucoup d'informations, mais en pratique le choix d'un courtier se résume à trois étapes : définissez les conditions dont vous avez besoin, trouvez les courtiers qui les proposent et vérifiez-les à l'aide des critères décrits ici — avant tout la licence et la sécurité des fonds. Votre choix ne doit pas être influencé par des lots de concours ni par des promotions temporaires. Surtout si vous abordez le trading sur le long terme, c'est la fiabilité qui compte.

ForexRev.com peut vous aider dans votre choix :

- **des avis sur 61 courtiers Forex/CFD** en trois langues, avec la note de la rédaction et les avis des utilisateurs — classement des courtiers Forex,
- des listes de courtiers par modèle : Market Maker, ECN, STP et NDD,
- une liste d'avertissement sur les sociétés malhonnêtes, mise à jour à partir des communiqués des régulateurs financiers,
- des calculatrices Forex — valeur du pip, marge et gain,
- l'actualité quotidienne des marchés et les communiqués des régulateurs.

Bonne chance — et tradez avec prudence.

ForexRev

Avis sur les courtiers, opinions de traders, liste d'avertissement et calculatrices :

forexrev.com/fr/

Avertissement sur les risques. Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier. La majorité des comptes d'investisseurs de détail perdent de l'argent lors de la négociation de CFD. Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent. N'investissez pas d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre.